

Bienvenue chez EVS Formation

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



Préambule

TSF propose des formations professionnelles sur mesure, réalisées dans les locaux d'un client ou dans des locaux mis à sa disposition ainsi que des prestations de conseil en recrutement, de conseil aux entreprises et d'audit de fonctionnement des installations industrielles (les « Prestations »).

La souscription du bulletin d'inscription à TSF entraîne l'acceptation sans réserve par le client de l'ensemble des conditions décrites ci-après.

Conditions

Les prix de nos Prestations figurent sur notre tarif dont la communication peut être obtenue sur simple demande et s'entendent Hors Taxes (HT). Ils sont à majorer du taux de TVA en vigueur.

Toute Prestation commencée est due en entier. Les frais de participation aux formations comprennent également le support pédagogique éventuel. Les repas et les déplacements ne sont donc pas compris dans le coût global des Prestations.

Le client reconnaît avoir reçu un exemplaire de la convention de formation, prévue par la loi, et s'engage à en retourner un exemplaire signé et cacheté à TSF. L'acceptation par TSF d'une inscription à une formation est conditionnée par le règlement du coût de la formation tel qu'il est fixé ci-dessous.

Règlement

Le règlement du prix doit être effectué dès réception de la facture, au comptant, à l'ordre de TSF. Toute somme impayée à son échéance donnera lieu au paiement par le client d'intérêts de retard calculés par application au montant impayé d'un taux égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur à l'échéance.

En cas de paiement par un OPCO, il appartient au client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO dont il dépend, de l'indiquer explicitement lors de sa confirmation ou sur son bon de commande et de s'assurer de la bonne fin de paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

En cas de prise en charge partielle par votre OPCO, le reliquat est directement facturé au client. La totalité des frais de formation peut être demandée directement au client si l'accord de l'OPCO ne nous parvient avant la fin du séminaire.

Modifications

TSF se réserve le droit d'annuler ou reporter une formation dans le cas où le nombre de participants serait pédagogiquement insuffisant pour le bon déroulement de celle-ci.

Conditions d'Annulation

Toute annulation par le client doit être signalée par écrit. Un accusé de réception sera adressé en retour. En cas d'annulation, TSF facturera à titre d'indemnité forfaitaire 50% des coûts pédagogiques pour toute annulation intervenant entre le 13ème et le 8ème jour calendaire avant le début de la Prestation, 100% des coûts pédagogiques pour toute annulation intervenant 7 jours calendaires avant la Prestation dans la limite de 5 jours de Prestation. En cas de report du fait de TSF, un avoir de 25% sera effectué sur facture lors de la réalisation de la prestation reportée.

Responsabilité

Les recommandations de TSF dans le cadre de ses Prestations reflètent son meilleur jugement à la date où elles sont réalisées. Les obligations de TSF sont strictement limitées à des obligations de moyens. Sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle, TSF n'assumera à l'égard du client aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, en cas de dommage, perte ou manque à gagner, direct ou indirect. Si la phrase précédente était inapplicable pour quelque motif que ce soit, la responsabilité totale de TSF envers le client, quelle qu'en soit la cause, serait limitée au prix des Prestations payé par le client.

Informatiques et Libertés

Conformément à la loi «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD (Règlement Général européen sur la Protection des Données personnelles), le CLIENT peut accéder aux données à caractère personnel le concernant, les faire rectifier ou effacer, ainsi que demander leur portabilité le cas échéant. Il dispose également du droit d'opposition et de limitation du traitement de ses données. Pour exercer ses droits, le CLIENT peut contacter TSF par mail à evsformation@groupeevs.eu ou à l'adresse postale suivante : TSF, 12, rue du Déry – St Sylvain d'Anjou – BP 70116- 49480 VERRIERES-EN-ANJOU.

Litiges

De convention expresse entre les parties, tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable relatif à la formation, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales de prestations de services ainsi qu'à toute difficulté liée aux relations commerciales entre les parties sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce d'Angers. S'agissant d'un client non commerçant, sera seul compétent le Tribunal déterminé par les règles usuelles de compétence judiciaire.

Bonne formation !



EVS FORMATION
(nom juridique TECHNIQUE SERVICE FORMATION)
12 rue du Déry
BP 70116
ST SYLVAIN D'ANJOU
49480 VERRIERES EN ANJOU CEDEX

COURRIEL
evsformation@groupeevs.eu

TÉLÉPHONE
02 41 76 77 70

WEB
<https://www.groupeevs.eu/nos-prestations/evs-formation/>